

DECRET N°71-261 du 31 décembre 1971

portant nominations et promotions à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre du
Mérite du Bénin à l'occasion de la Visite
Officielle au Gabon de Mr le Président du
Conseil Présidentiel (28 Mai au 1er Juin
1971) -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi N°61-43 du 24 Octobre 1961 portant création de l'Ordre
du Mérite du Bénin ;
VU les Décrets N°s70-81 et 71-149/CP des 7 Mai 1970 et 4 Août
1971 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- A l'occasion de la Visite Officielle au Gabon de Mr le
Président du Conseil Présidentiel, les Personnalités Gabonaises dont
les noms suivent sont nommées et promues, à titre exceptionnel et étran-
ger, dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 28 Mai 1971 -

a) Au Grade d'OFFICIER (Médaille d'Argent)

Adjudant-Chef Basile NGOSSANA

Adjudant Dieudonné ONKONNY

MM. Théodore YEMBIT MANGALA, Agent du Protocole

Ernest ESSONGUE, Chef Service Urbanisme et Habitat aux T.P.

Maurice REY, Intendant Adjoint du Palais Présidentiel -

b) Au Grade de CHEVALIER (Médaille de Bronze)

Patrice NGANIBOYE, Maître d'Hôtel

Ambroise LENGOKA, Maître d'Hôtel

Roger NOUNDA, Huissier à la Présidence

Martin KAWAYE, Huissier à la Présidence

Médard LEKELE, Huissier à la Présidence

Firmin ANTSAMATH de la Garde Présidentielle

Jérôme DJOROGO de la Garde Présidentielle

Filbert MOUPENDE de la Garde Présidentielle

Léon OBOUNGOU de la Garde Présidentielle

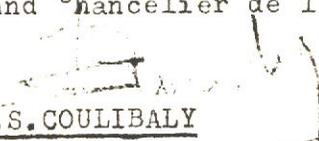
Rigobert APAMA de la Garde Présidentielle

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 31 décembre 1971


H. M. A. G. A.

Par le Président du Conseil Présidentielle
Le Grand Chancelier de l'OND.


M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PCP 6 JORD 1
DEP 1 CS 6 DCCT 1 SGG 4 MJL 2
DN 1 DGAJL 2 IAA 1 MCP 4 GDE CHAN-
CELLERIE 15 DIR.ST. 1 INTERESSES
Ministères 12 15